



**Bienvenue**

**Benvenuti**

**Willkommen**

# **Valeur ajoutée des marchés publics durables pour la Suisse**

**Pierre Broye**

Directeur de l'OFCL et Président de la CA et de la KBOB



Département fédéral des finances DFF  
Office fédéral des constructions et de la logistique



# Valeur ajoutée des marchés publics durables pour la Suisse

- Exemples d'achats durables de l'OFCL
- Valeur ajoutée pouvant être générée pour la Suisse
- Instruments susceptibles d'encourager les achats durables





Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF  
Office fédéral des constructions  
et de la logistique OFCL



## Stratégie de l'OFCL en matière de durabilité

Version 2.0<sup>1</sup>  
15 juin 2022



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Finanzdepartement EFD  
Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL

## Stratégie des achats de l'OFCL 2022 - 2030

V 1.0  
16 novembre 2022

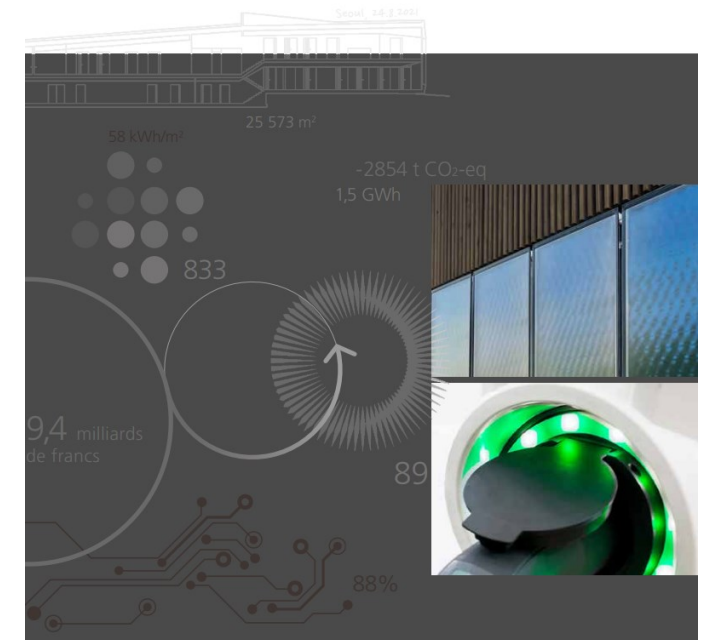
Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF  
Office fédéral des constructions  
et de la logistique OFCL



## Un regard vers l'avenir

Rapport 2021 concernant la durabilité







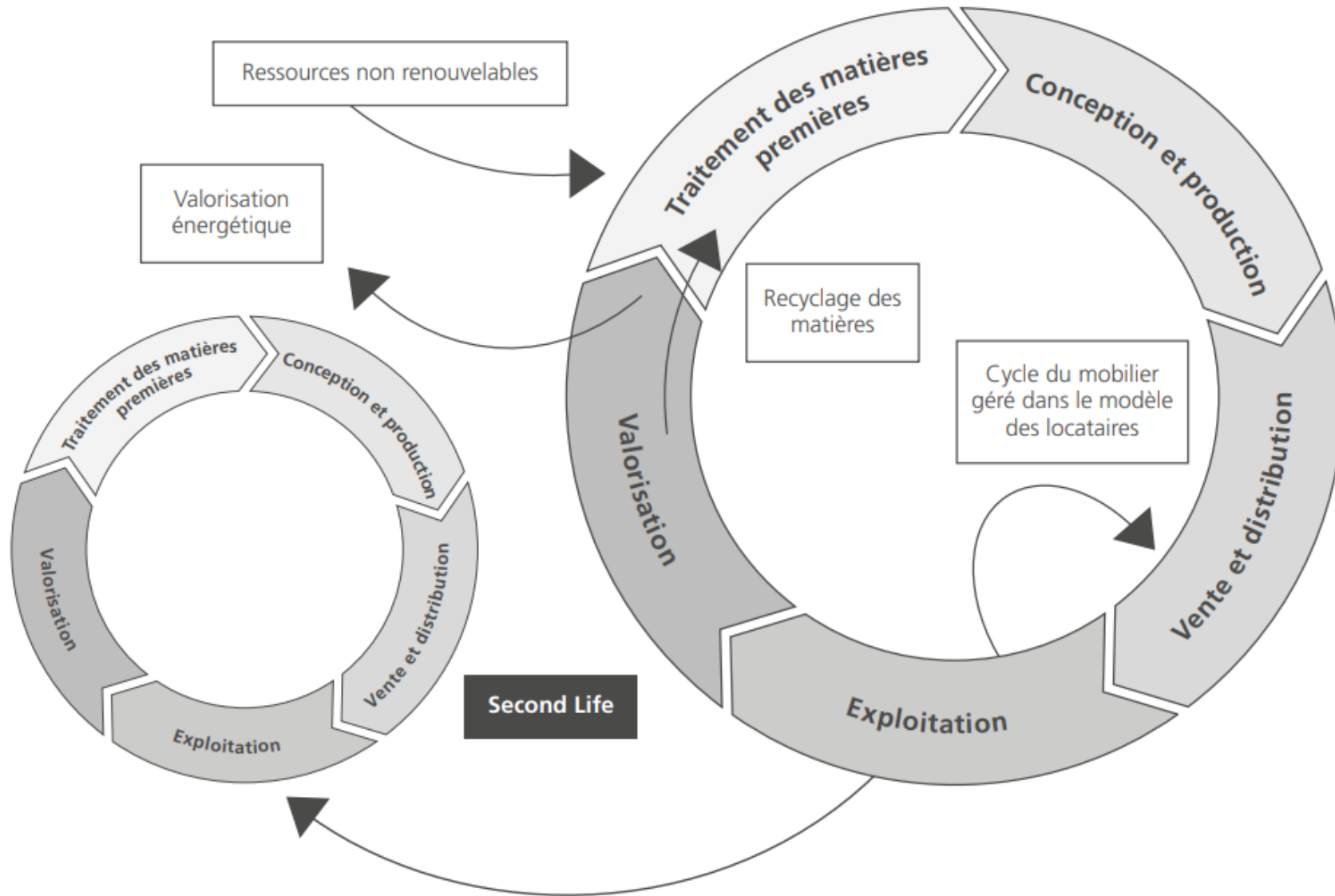
© Berrel Kräutler Architekten AG

Département fédéral des finances DFF  
Office fédéral des constructions et de la logistique



© Bauart Architekten und Planer AG

Département fédéral des finances DFF  
Office fédéral des constructions et de la logistique







# Valeur ajoutée des marchés publics durables pour la Suisse

## Réalisation de buts importants, tels que:

- Objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre, économie circulaire et réponse aux besoins des utilisateurs
- Coûts du cycle de vie et rapport coût-efficacité
- Sécurité d'approvisionnement
- Durabilité sociale
- Innovation





# PAP

plateforme  
de connaissances sur les  
achats publics responsables

[www.pap.swiss](http://www.pap.swiss)



## KBOB

Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren  
Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics  
Conférenza di coordinamento degli organi della costruzione e degli immobili del committenti pubblici  
Coordination Conference for Public Sector Construction and Property Services

## CA

Beschaffungskonferenz des Bundes  
Conférence des achats de la Confédération  
Conférenza degli acquisti della Confederazione

## KBOBI

Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage KBOB  
Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren

RECOMMANDATION-EMPFEHLUNG-RECOMMANDATION-EMPFEHLUNG  
Construction Durable • Nachhaltiges Bauen • Construction Durable • Nachhaltiges B

### Achats durables dans la construction partie infrastructure

#### Contexte

La révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP/AIMP 2019) droit suisse des marchés publics. Les services adjudicateurs sont invités à la qualité et la durabilité dans les documents de leurs appels d'offres. Part missionnaire ayant soumis l'offre la plus avantageuse économiquement, présente recommandation explique la façon dont, en pratique, la durabilité des appels d'offres pour des projets d'infrastructure.

#### But de la présente recommandation:

- présenter, d'une façon axée sur la pratique, les principes pour intégrer la construction conformément à la législation révisée sur les marchés publics
- expliquer les tenants et les aboutissants de l'évaluation;
- fournir des références à des informations complémentaires.

#### La présente recommandation s'adresse aux services de

- des services de la construction et des immeubles de la Confédération;
- des maîtres d'ouvrage publics aux niveaux cantonal et communal;
- des maîtres d'ouvrage professionnels privés.

#### Fiche d'information

### Nouvelle culture en matière d'adjudication: la concurrence axée sur la qualité, la durabilité et l'innovation au cœur du droit révisé sur les marchés publics

Berne, le 25 septembre 2020 (actualisé le 22 janvier 2022; V2.0)

La loi et l'ordonnance révisées sur les marchés publics (LMP et OMP) sont entrées en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2021**. Le 15 novembre 2019, les cantons ont adopté l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). À la suite de l'adhésion des cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Argovie, celui-ci est entré en vigueur le **1<sup>er</sup> juillet 2021**.

Lors de la mise en œuvre du droit révisé, une attention particulière sera accordée, à tous les échelons de l'État fédéral, à la **nouvelle culture en matière d'adjudication** visée, à savoir des marchés publics davantage axés sur la qualité, la durabilité et l'innovation.

La présente fiche vise à fournir une compréhension commune de la nouvelle culture en matière d'adjudication pour les adjudicateurs: l'objectif est de permettre à ces derniers d'intégrer les modifications et les accents du droit révisé dans la pratique des appels d'offres. Le changement soutenu par le législateur en la matière est particulièrement évident dans le catalogue illustratif des différents **critères d'adjudication**.

#### Nouvelle culture en matière d'adjudication dans la LMP et l'AIMP révisés

La nouvelle culture en matière d'adjudication voulue par le législateur résulte tout d'abord du fait que les **buts** de la loi et de l'accord sont formulés de manière plus large et que **l'article exprimant le but** exige une utilisation des deniers publics qui n'est plus seulement économique, mais qui a aussi des effets économiques, écologiques et sociaux durables (art. 2, let. a, LMP/AIMP).

En n'attribuant plus (simplement) le marché aux soumissionnaires présentant l'offre «économiquement la plus avantageuse», mais à ceux présentant **«l'offre la plus avantageuse»**.

(art. 41 LMP/AIMP), le législateur souhaite souligner et garantir que la **qualité** et les autres critères d'adjudication mentionnés dans la loi et dans l'accord **prédominent** par rapport au prix ou sont mis sur un pied d'égalité. Outre le critère du prix, des critères de qualité appropriés doivent toujours être définis.

En ce qui concerne l'évaluation des offres à la lumière de la nouvelle culture en matière d'adjudication et de la volonté du législateur, les services adjudicateurs pourraient être davantage amenés à utiliser largement les critères d'adjudication qui sont la **durabilité**, le **caractère innovant** et la **plausibilité** de l'offre (sur les plans qualitatif et commercial), qui sont explicitement mentionnés dans le droit révisé. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, une aptitude supérieure au minimum requis peut également être prise en compte (ATF 139 II 489).

Ce changement ouvre des interfaces supplémentaires entre les différents intérêts publics pour les services adjudicateurs: ceux-ci devront utiliser la marge de manœuvre qui leur est offerte dans l'application du droit révisé et pondérer les conflits d'intérêts pour atteindre les objectifs.

#### Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

Afin de promouvoir la nouvelle culture en matière d'adjudication des marchés publics de la Confédération et de relever les défis qui en découlent, le Conseil fédéral a adopté la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, qui s'intitule «Stratégie de mise en œuvre concernant la révision totale du droit des marchés publics 2021 – 2030». Dans ce document, le Conseil fédéral formule des orientations et des objectifs pour mettre en œuvre à l'échelon fédéral le droit entièrement révisé. Il met l'accent sur les thèmes de la nouvelle culture en matière d'adjudication, à savoir la qualité, la durabilité et l'innovation.

KBOB / CA  
Felsenstrasse 21, 3003 Berne Suisse  
Tél. +41 58 405 50 63 / +41 58 402 38 50  
kbob@bbi.admin.ch / kbb@bbi.admin.ch  
[www.kbob.admin.ch](http://www.kbob.admin.ch) / [www.kbb.admin.ch](http://www.kbb.admin.ch)

[www.kbob.admin.ch](http://www.kbob.admin.ch)  
[www.kbb.admin.ch](http://www.kbb.admin.ch)



# TRIAS

Guide pour les marchés publics

[www.trias.swiss](http://www.trias.swiss)

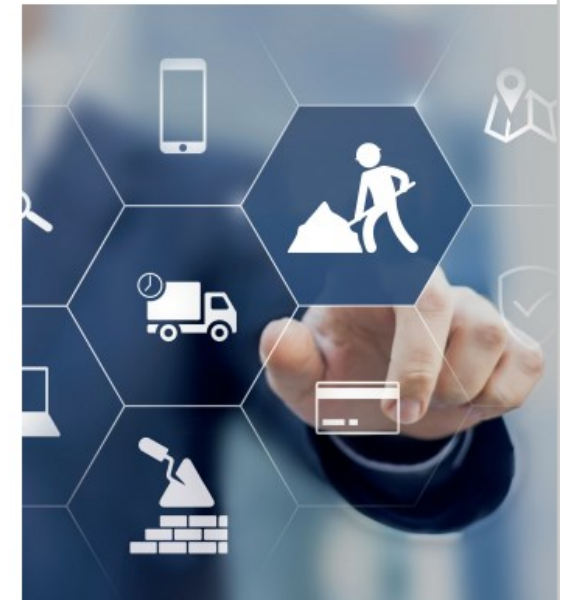
Département fédéral des finances DFF  
Office fédéral des constructions et de la logistique



[www.bbl.admin.ch](http://www.bbl.admin.ch)

Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

Stratégie de mise en œuvre concernant la révision totale du droit des marchés publics 2021–2030



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
Le Conseil fédéral



# Dialogues avec les groupes intéressés







© Rolf Siegenthaler Bern, archive OFCL







# Un grand merci pour votre attention!



© Rolf Siegenthaler Bern, archive OFCL